

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absents	0

Date de convocation :
Le 20/04/2026

Date d'affichage :
Le 20/04/2026

OBJET

**Délibération désignant
les membres de la
commission d'appel
d'offres.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 28/04/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 28/04/2026

Délibération n°2026-05-11

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Cousy Christophe, Maire.

Etaient présents : M.Cousy Christophe, M.Rohi Philippe, M.Robert Hugues, Mme Mélou Colette, M.Gressard Frédéric, M.Rochette André, Mme Cristol Céline, Mme Monteillet Laure, Mme Miller-Guerreiro Virginie, M.FRAYSSE Josian, Mme Prieto Elodie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30/03/26 N°2026-04-16 approuvant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire : Monsieur ROCHETTE ; Monsieur ROBERT, Madame MILLER-GUERREIRO

Sont candidats au poste de suppléant : Monsieur GRESSARD, Monsieur ROHI, Madame MONTEILLET

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires : Monsieur ROCHETTE ; Monsieur ROBERT, Madame MILLER-GUERREIRO

- délégués suppléants : Monsieur GRESSARD, Monsieur ROHI, Madame MONTEILLET

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Christophe COUSY
Acte dématérialisé



Le secrétaire de séance

C. CRISTOL

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20260427-202605_11 DE
Reçu le 28/04/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.